
LA FIN DE LA BETTERAVE A SUCRE EN SUISSE ?

Des campagnes betteravières calamiteuses qui se succèdent

Maladies, prix ne couvrant pas les frais de production: ces dernières années, la culture de la betterave à sucre a connu une notable diminution des surfaces cultivées en Suisse (-12% entre 2015 et 2020). Après une année 2020 très difficile dans l'ouest du pays, le désintérêt des producteurs s'accroît. En 2021, il n'y a plus guère que 16'233 hectares sous contrat (soit une diminution de 15% comparativement à 2018, et même 30% sur sol vaudois). Cela menace l'existence de toute la filière sucrière, qui se regroupe autour d'une entreprise de transformation, Sucre Suisse SA, établie sur les deux sites interdépendants d'Aarberg (BE) et Frauenfeld (TG). À défaut d'une masse critique suffisante de l'ordre de 20'000 hectares, la rentabilité de la production et de la transformation de sucre ne peut pas être assurée à moyen terme. Faute de planteurs intéressés à y consacrer assez de surfaces, il ne sera donc plus possible d'atteindre le minimal requis, en particulier si les moyens de protection des plantes font défaut pour obtenir des rendements qui permettent de rester compétitifs dans un marché qui peine à valoriser la provenance indigène.

Un projet de soutien national très insuffisant

À l'issue d'une consultation sur un projet comportant deux variantes, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a choisi la proposition la plus défavorable pour la filière puisque sa majorité propose d'abaisser drastiquement la contribution allouée aux cultivateurs, telle qu'adoptée dès 2019 pour trois ans afin de sauver la betterave sucrière en Suisse. Or, la valorisation du sucre produit à base de betteraves indigènes va s'éroder, car les réserves financières de la branche, qui avaient permis jusque-là de soutenir le prix au producteur, sont presque entièrement consommées. A cet effet et contrairement à l'avis du Conseil fédéral, la taxe douanière minimale fixée à CHF 70.- par tonne de sucre est indispensable en complément des primes, d'autant plus que Sucre Suisse SA a largement épuisé le potentiel de réduction des coûts au sein de la filière, après la réalisation d'un programme serré d'économies et de rationalisation. Fixer à CHF 1'500.- par hectare la contribution de base à la culture de betteraves à sucre reviendrait à l'abaisser de 29%, en dessous du niveau de 2014 (CHF 1'600.- par hectare), alors que le prix payé cette année-là pour les betteraves (CHF 53.- par tonne) était supérieur de 20% à celui d'aujourd'hui (CHF 44.- par tonne), supplément équivalant à CHF 800.- par hectare.

Conséquences délétères pour l'approvisionnement et la souveraineté alimentaires

Si, d'aventure, le Parlement ne se rallie pas à la proposition de minorité de la CER-N consistant à maintenir la prime de culture à son niveau actuel, il y aura un abandon massif de la culture de la betterave à sucre, dans notre canton mais aussi plus généralement dans toute la Suisse. Cette situation est de nature à entraîner la fermeture d'une usine, voire des deux raffineries, la rentabilité de leur reconversion dans la transformation de betteraves allemandes ou autrichiennes étant peu vraisemblable. Adieu donc à la production locale et durable de sucre, issue de cultures conduites dans des conditions environnementales strictement contrôlées. Malheur assuré aux acteurs de la filière dans toute la chaîne de valeur agro-alimentaire (emplois,



Terre INFO

fournisseurs, etc.). Bonjour les importations de sucre européen ou du continent américain, produit dans des conditions hors de notre contrôle. Notre souveraineté alimentaire en sera fortement altérée, avec à la clé une diminution notoire de l'autosuffisance en sucre qui reste, à dose raisonnable, une denrée alimentaire essentielle.

Une demi-mesure dont les politiques devraient assumer la lourde responsabilité

Comme l'interdiction de produits phytosanitaires indispensables, la faiblesse du soutien public peut être fatale à une culture stratégique en péril, ainsi qu'à toute la filière agro-alimentaire qui en dépend. Lorsqu'une production est sérieusement menacée sur le plan économique, que ce soit par les conditions fluctuantes d'un marché trop ouvert ou par les aléas climatiques ou sanitaires, le démantèlement concomitant des mesures de soutien existantes peut avoir des conséquences funestes. Les promoteurs de telles décisions devront alors en assumer toute la responsabilité, politique, économique et sociale. Dans ce contexte, Prométerre recommande avec insistance au Parlement de suivre la proposition de la minorité de la CER-N et de maintenir à minima la contribution à sa culture à hauteur de CHF 2'100.- par hectare, à défaut de vouloir l'augmenter transitoirement.